

NOUVELLES POLITIQUES NATIONALES ET ETRANGERES.

Nonidi 9 Messidor, an V.

(Mardi 27 Juin 1797.)

Motifs de la mission du grand inquisiteur et des évêques espagnols près la cour de Rome. — Découverte d'une conspiration qui devoit éclater à Turin. — Considérations politiques sur la convention stipulée entre le général Buonaparte et les députés de la république de Gènes. — Fête ordonnée par le général Buonaparte à son armée, pour célébrer la mémoire des généraux, officiers et soldats qui sont morts au champ d'honneur.

Les souscripteurs qui ne veulent point éprouver d'interruption dans l'expédition des NOUVELLES POLITIQUES, sont instamment priés de renouveler leur abonnement un peu avant l'expiration, et de s'adresser directement au bureau, rue des Moulins, n^o. 500. Les voies intermédiaires entraînent nécessairement des lenteurs, et peuvent occasionner des méprises désagréables aux abonnés.

Prix de l'abonnement, 9 liv. pour trois mois, 16 liv. pour six mois, et 30 liv. pour un an.

ITALIE.

De Rome, le 3 juin.

Quoique depuis plusieurs jours on assurât que le saint-père se rétablissoit, beaucoup de personnes ne vouloient pas le croire & continuoient à parler du prochain conclave. Mais on ne peut plus douter que le saint-père ne soit guéri, depuis qu'il s'est occupé des affaires d'état avec ses ministres, qu'il a donné audience au cardinal espagnol, & qu'on fait les préparatifs au Vatican pour la bénédiction papale, que sa sainteté n'a pu donner le jour de l'Ascension.

On assure que le voyage du cardinal inquisiteur & des deux évêques espagnols a pour objet l'abolition de l'inquisition en Espagne & une réforme dans les ordres ecclésiastiques. Le prince de la Paix desire beaucoup l'exécution de ces deux réformes, pour lesquelles il voudroit cependant obtenir l'agrément du saint-père. On assure aussi que ces trois prélats ne paroissent pas contents de leur mission, & que le chevalier Azara n'est pas extrêmement uni avec eux. Si ces rapports sont fondés, ils confirmeront ce qu'on avoit déjà répandu, que la cour d'Espagne avoit cherché des prétextes pour éloigner le grand inquisiteur.

De Milan, le 7 juin.

Nous ignorons encore ici les véritables motifs qui ont fait séparer Reggio, Modene, Massa & Carrara de la république cispadane, & si cette séparation est définitive.

Nous ignorons quelles seront les limites de la république cisalpine; si elle comprendra une partie de l'état de Venise ou la totalité, &c. Cette dénomination de *cisalpine* n'est pas plus convenable que celle de *cispadane*: elles sont justes par rapport à Rome. Mais quand on parlera à Paris de nos républiques, ne doit-on pas les appeler *transalpine* & *transpadane*? Quelques personnes croient que la république cispadane, outre le Bolonais, le Ferrarois & la Romagne, comprendra aussi la Marche d'Ancone & le duché d'Urbain. Il est certain que la ville d'Ancone fait toutes les dispositions pour se déclarer indépendante & se réunir à la république cispadane, & qu'un corps de troupes françaises marche vers l'état du pape.

De Turin, le 6 juin.

Encore une conspiration découverte; le roi devoit être arrêté sur le chemin de la Venerie, & plusieurs des principaux nobles devoient être massacrés & leurs maisons livrées au pillage. On ne dit pas si, pour exécuter ce plan, les conjurés avoient gagné une partie de la nombreuse garnison de Turin. On a arrêté plusieurs personnes qui ont eu part, dit on, à la conspiration, & d'autres se sont sauvées. Le roi a pris des mesures extraordinaires pour assurer la tranquillité publique; il a formé un conseil de six personnes, qu'il a investies des pouvoirs les plus étendus, & qui jugeront les criminels d'état.

On est surpris de ne plus entendre parler du traité d'alliance offensive & défensive avec la république française. S'il existe, comme on l'assure, pourquoi n'est-il pas porté à la ratification du corps législatif? On se demande aussi pourquoi les troupes piémontaises sont encore à Novarre. Il ne faut pas un corps si considérable pour contenir les habitans du pays, à qui on suppose l'intention de se réunir à la Lombardie, dont ils ont été détachés.

De Gènes, le 12 juin.

On aura sans doute publié à Paris la convention faite à Milan par le général Buonaparte & le ministre Paypoult avec les députés de la république de Gènes. Cette convention, par laquelle on change le gouvernement de Gènes, a été ratifiée par le petit-conseil à la presque unanimité; mais on n'a pas convoqué le grand conseil pour demander sa sanction. Comme il est principalement composé de nobles pauvres, on a craint qu'ils ne la ré-

Autassent. On a pris le sage parti, pour éviter une opposition inutile, de supposer qu'ils approuvoient, comme de coutume, tout ce qu'a fait le petit conseil.

En vertu de la convention, le général Buonaparte a nommé les membres du gouvernement provisoire. Le doge actuel sera à la tête. Il est naturel qu'il ait choisi des personnes disposées à établir un nouvel ordre de choses, & on ne peut nier que les choix ne méritent d'être approuvés par quiconque desire que les changemens n'entraînent pas de désordre. Mais il auroit bien fait peut-être d'écartier deux ou trois personnes, dont le principal mérite est d'avoir montré un zèle ardent pour la réforme du gouvernement.

Extrait d'une lettre particulière de Gènes, du 16 juin.

.... Vous aurez donné sans doute quelque attention à la *convention* que je vous ai envoyée. Ce ne sera pas un des documens les moins curieux de l'histoire de notre révolution. L'imaginez que vous en parlez plus librement à Paris qu'ici, où tous les esprits sont comprimés par la terreur. Car ce terrible ressort de révolution, heureusement usé & détenda en France, exerce aujourd'hui toute son énergie dans ce pays qui n'est plus *la bella*, mais *la sventurata Italia*, & n'offre plus, depuis le val d'Aost jusqu'au golfe de Naples, qu'un volcan en effervescence. Voilà un beau champ pour les lumineuses étiologies de vos novices professeurs de droit public, qui expliquent miraculeusement comment l'explosion d'un volcan s'étant faite dans un tems de brouillard, le brouillard étoit nécessaire à l'explosion du volcan. Mais je reviens à l'explosion de Gènes, puisque c'est son tour.

Il me tarde de savoir ce que vos politiques diront de la *convention*. Voici ce qu'en disent ici, mais bien bas, ceux qui, comme nous autres Français, osent encore se parler librement à l'oreille.

Cette convention leur paroît plutôt une *capitulation* qu'un traité. C'est un général vainqueur qui impose des conditions à une puissance hors d'état de combattre; car l'adjonction du ministre plénipotentiaire de France est une affaire de forme. Il est clair qu'il ne fait ici que l'office de notaire.

Un traité est d'ordinaire un acte par lequel deux ou plusieurs parties stipulent des intérêts & des obligations réciproques; mais un acte, par lequel un général d'armée impose à une nation amie & indépendante la forme de gouvernement qu'elle doit se donner, en s'engageant à lui accorder en retour *assistance & protection*, est un traité d'une espèce toute nouvelle. Mais nous faisons, en politique, comme Scaparella en médecine; nous mettons à droite ce qui étoit à gauche, tout cela pour le mieux....

Une clause de traité qui enjoint à une des parties contractantes d'admettre un article de foi politique, la *souveraineté résulterait dans la totalité des citoyens*, est encore une nouveauté piquante.

La clause qui, en abolissant toute espèce de privilège, accorde des secours à la noblesse pauvre, & garantit le maintien de la banque de Saint-Georges, n'est pas moins curieuse, pour ceux sur-tout qui connoissent l'organisation de cette fameuse banque.

Mais la clause la plus remarquable est celle qui, en signe de bonté de la part de la France, accorde *amnistie pour tous les Génois dont elle a eu à se plaindre*. Cette amnistie étant un acte de souveraineté exercé sur les citoyens libres d'une république indépendante par un

général étranger à la tête de son armée, est une véritable conquête dans la théorie du droit des gens. Autrefois la puissance qui avoit à se plaindre de quelques sujets d'une autre nation, en demandoit justice par la voie de la négociation, si les deux nations étoient en bonne intelligence; ou l'exigeoit les armes à la main, si elle étoit la plus forte; mais c'est là ce qu'on appelle *la vieille diplomatie*. Nous sommes bien au-dessus de ces pédanteries de Grotius & des Wattel.

N'allez pas croire qu'en vous rapportant ces observations critiques sur un traité sans pareil, je veuille la censure de Buonaparte & celle du gouvernement génois. L'un & l'autre ont fait leur métier, & même, selon moi, avec beaucoup d'habileté; l'un & l'autre savent ce que valent des conventions écrites avec la pointe du sabre.

Personne n'admire plus sincèrement que moi les grandes qualités & les mémorables exploits du général en chef. Il est entré en Italie pour en faire la conquête & pour lui donner de nouvelles loix; les circonstances ont offert l'occasion de joindre à la gloire du conquérant celle du législateur, & il me paroît avide de toute espèce de belle gloire.

Il me rappelle Flaminius qui, après avoir battu Philippe, voulut rendre aux Grecs leur liberté pour ôter au prince qu'il avoit vaincu des ressources pour tenter une guerre nouvelle. Buonaparte, plus grand capitaine & meilleur négociateur que Flaminius, a voulu peut-être par là même rendre libre toute l'Italie. Il est vrai que Flaminius se contenta de faire proclamer aux Grecs assemblés pour les jeux isthmiques: « Grecs, soyez libres; vos vassaux ne paieront plus de contributions; vos villes ne recevront plus de troupes étrangères; vos peuples se gouverneront par les loix qui leur conviendront. » La Grèce entendit ces belles paroles; elle y applaudit avec transport; mais les germes de la liberté y étoient desséchés; la liberté n'y reparut pas. Buonaparte ne s'arrête pas seulement aux peuples d'Italie d'être libres, il leur dicte la manière dont ils doivent l'être; il nomme même leurs magistrats, mais il ne peut pas les exempter de contributions. Peut-être que, malgré ses ordres, l'Italie va être livrée à tous les onages de la liberté sans obtenir la liberté; mais ce sera sa faute: les germes de la liberté n'y sont peut-être plus, & malheur aux folles.

On prête ici des vues secrètes, des desseins profonds à Buonaparte. Je ne sais pas quelles idées fermentent au fond de cette âme ardente & méditative, qui compte la vie pour rien, la gloire pour tout; mais je suis persuadé qu'il est sincèrement attaché à la république française, & fortement imprégné des principes d'une révolution à laquelle il doit une si belle renommée, tant que sans elle, avec les talens extraordinaires dont la nature l'a doué, il ne seroit encore qu'un jeune homme obscur. Si je me permettois cependant....

Rien de nouveau d'ailleurs, sinon que les membres du gouvernement provisoire, nommés par le général, ont été installés avant-hier. Il y a eu à cette occasion plus de stupeur que d'intérêt dans le peuple; les craintes & les espérances se calculent par les opinions de chacun. Ce qu'on voit parfaitement, c'est que si Gènes étoit rendue à elle-même, cet état de choses ne conviendroit à aucune classe de ses habitans; mais laissons au tems le tems de se déclarer, &c.

Les nouvelles levées en mer Adriatique.

Le prince R importance, &c.

Si l'on en croit il seroit question de se trouver des puissances aux restituerait la l'Autriche & la

Le rappel de la cour de V intelligence entre vient d'être noté, se mettra l'on assure que paix générale, quétudes.

On doit avoir tuelle des affaires ne sauroient pas gemens qui vique de l'Europe

La demande de châtissée Notre vallée, les cantons ne que le corps h à des inconven les traités. Les jusqu'ici ont e France, ne pe sur les suites

Des lettres mens de caval la Poméranie du Weser: pl vière pour fac niation du can principaux gén de Brunswick

berg. Le princ l'armée assis-t manœuvres. L tails ajoutent, les frontières jettent dans l augmentés en Vienne sur les rectoire exécut

AUTRICHE.

De Vienne, le 10 juin.

Les nouvelles de Carlstad, en Croatie, annoncent que la levée en masse de ces contrées vient de se porter dans la partie de la Dalmatie Vénitienne, située le long de la mer Adriatique.

Le prince Reppin chargé d'une mission de la plus haute importance, est attendu ici de Saint-Petersbourg.

Si l'on en croit le bruit qui circule depuis quelque tems, il seroit question de rétablir la Pologne sur le pied où elle se trouvoit en 1794 ; à cet effet chacune des trois puissances auxquelles ce royaume est tombé en partage, restitueroit la partie qui lui étoit échue. On ajoute que l'Autriche & la Russie penchent fort pour cette restitution.

PRUSSE.

De Berlin, le 13 juin.

Le rappel du marquis Luchésini, notre ambassadeur à la cour de Vienne, n'a été motivé par aucune mésintelligence entre les deux cours. Le baron de Keller, qui vient d'être nommé pour succéder au marquis de Luchésini, se mettra incessamment en route pour Vienne, & l'on assure que le prochain congrès, en rétablissant la paix générale, mettra enfin un terme à toutes nos inquiétudes.

On doit avouer cependant que dans la situation actuelle des affaires politiques, les ministres eux-mêmes ne sauroient prévoir les suites qu'entraîneront les changemens qui viennent d'avoir lieu dans le système politique de l'Europe.

SUISSE.

De Sion, en Valais, le 12 juin.

La demande faite par le général Buonaparte d'établir une chaussée pour la communication des troupes par notre vallée, ne pouvant être accordée que par une diète, les cantons nomment leurs députés. Il sera très-difficile que le corps helvétique se prête à une demande sujette à des inconvéniens graves, & qui n'est pas autorisée par les traités. Les liaisons amicales & les bons procédés qui jusqu'ici ont eu lieu constamment entre les Suisses & la France, ne permettent pas de se livrer à aucune crainte sur les suites de cette affaire.

BELGIQUE.

De Bruxelles, le 6 messidor.

Des lettres de Wesel marquent, que plusieurs régimens de cavalerie & d'infanterie prussienne défilent de la Poméranie & de la Prusse pour se rendre sur les bords du Weser : plusieurs ponts sont construits sur cette rivière pour faciliter aux troupes le passage & la communication du camp qui sera formé sur les deux rives. Les principaux généraux de cette armée sont, le duc régnant de Brunswick, le général Kalkreuth & le général Romberg. Le prince héréditaire de Prusse doit se rendre à l'armée aussi-tôt qu'elle sera formée afin d'assister à ses manœuvres. Les mêmes lettres qui nous donnent ces détails ajoutent, qu'une armée saxonne va être formée sur les frontières de la Saxe. Tous ces préparatifs militaires jettent dans les esprits des doutes & de l'inquiétude, augmentés encore par le silence que garde la cour de Vienne sur les préliminaires de paix signés avec le directoire exécutif.

FRANCE.

De Paris, le 8 messidor.

Buonaparte vient d'ordonner une fête dans son armée pour célébrer la mémoire des généraux, officiers & soldats qui sont morts au champ d'honneur depuis le commencement de la campagne. Le nom de ces braves sera inscrit sur des pyramides élevées au milieu du champ d'exercice de chaque division. La fête sera terminée par des courses à cheval & à pied ; l'artillerie & l'infanterie disputeront des prix à la cible ; & l'armée aura ce jour-là double paie & double ration.

On apprend que le courrier de Bordeaux à Toulouse & celui de Toulon à Marseille ont été arrêtés & dévalisés.

Les trois municipalités de Marseille, justement indignées des mensonges du journaliste Poutier, qui a imprimé qu'on avoit lapidé la mère de Buonaparte dans cette ville, viennent d'arrêter de poursuivre le calomniateur jusqu'à jugement définitif.

Nous avons déjà annoncé une semblable délibération prise par la commune d'Aubagne.

CORPS LEGISLATIF.

CONSEIL DES CINQ-CENTS.

Présidence du citoyen HENRI LARIVIERE.

Suite de la séance du 7 messidor.

Le projet présenté par Gibert-Desmolieres sur le paiement des ordonnances dans les départemens, a essuyé une forte opposition.

Thibaudeau a parlé sur le rapport de la commission des finances en général ; il a opposé de nouveaux calculs à ceux présentés par Gibert-Desmolieres : il a particulièrement insisté sur la nécessité de ne pas ôter au directoire les moyens de continuer la guerre, sans quoi on n'obtiendra pas la paix. La paix, dit l'orateur, il n'y a personne qui ne la desire ; mais nous ne jouissons pas encore de ses douceurs. En Angleterre, il y a toujours un parti d'opposition au ministère ; mais ce parti ne croit pas qu'il y ait du patriotisme à lui refuser de l'argent pour faire la paix. C'est au moment où des négociations sont entamées pour une pacification générale, que l'on veut gêner le directoire.

De tous côtés nos ennemis présentent l'aspect le plus redoutable ; au moment où ils veulent conclure une paix honorable, ils se mettent sur un pied de défense où ils ne furent peut-être jamais ; & de quelle considération jouira un gouvernement qui posera pour ainsi dire les armes avant d'avoir fait la paix ? Comment pourrions-nous avoir la paix au dehors, si tout annonce au-dedans les divisions les plus funestes ? Il est impossible, comme le directoire vous l'a observé dans son message, qu'au moment de la pacification, les dépenses soient réduites comme dans un tems de paix. La commission s'est occupée de l'ordre à mettre dans les administrations ; c'est très-bien, mais elle devoit aussi s'occuper des besoins du service public ; & je ne crains pas de le dire, le gouvernement, si vous adoptez le projet présenté, bientôt ne trouvera plus de fournisseurs, même à un prix avantageux.

On demande l'impression du discours, d'abord au nombre de six & ensuite de 5 exemplaires ; le conseil la rejette, après une seconde épreuve qui n'étoit guère plus décisive que la première.

Plusieurs membres ont soutenu la même opinion.

Gibert-Desmolières & Tarbé ont répondu que c'étoit aussi un moyen d'obtenir la paix, que de rétablir l'ordre dans les finances & de mettre un terme aux dilapidations.

La discussion continuera demain.

Seance du 8 messidor.

On lit deux messages du directoire, par lesquelles il demande 1°. une augmentation de solde pour les troupes qui sont à Paris; 2°. à être autorisé à faire vendre le papier destiné à la fabrication des mandats.

Par un troisieme message, il transmet au conseil l'état des biens vendus en vertu de la loi du 28 ventôse. Il évalue le produit de ces ventes à 600 millions.

Un membre présente quelques vœux sur les changemens à faire dans l'institution des jurés; elles sont renvoyées à l'examen d'une commission.

Un membre propose un projet de résolution tendant à ce que les membres des bureaux centraux soient renouvelés comme ceux des autres autorités constituées.

Pison du Galand représente qu'il s'agit ici d'agens du directoire qui doivent être nommés & destitués par lui; il demande l'impression du projet, qui est ordonnée.

Dubruel fait un rapport sur le serment exigé des prêtres; il propose de rapporter toutes les loix relatives à ce serment, & que ceux frappés de cette loi, puissent rentrer dans la classe commune des citoyens.

Jard-Pauvilliers regarde cette proposition comme susceptible de difficultés, ainsi que celle faite par Jordan, de ne pas exiger des ministres du culte une déclaration à laquelle le reste des citoyens n'est pas assujéti. Comme ces objets se tiennent, il demande qu'on puisse les discuter en même tems, & en conséquence que le projet de Dubruel soit imprimé.

Ces propositions sont adoptées.

On reprend la discussion sur le projet présenté hier par Gibert-Desmolières.

Guesno, Guillemardet & quelques autres reproduisent contre ce projet les objections que déjà l'on a faites hier.

Tarbé & Debonnières se sont attachés à prouver le danger des anticipations, & celui d'accorder à un ministre la faculté de décider de l'urgence des paiemens; faculté qui a entraîné tant d'abus. Quant aux ressources extraordinaires pour la guerre, Debonnières a dit qu'elles dépendoient moins de ce que nous pouvions posséder que de ce que nous pouvions conquérir. Le trésor étoit-il plein quand nous avons vaincu à Gemmape, à Fleurus, & partout? Les rentiers font taire leurs besoins; les fonctionnaires suppléent par leur zèle à leurs moyens; dans le fond des hospices, les malades dévorent leurs douleurs; nos soldats affrontent les privations comme les périls. Une telle nation a-t-elle besoin d'or?

Cette opinion a excité quelques murmures.

La suite de la discussion est renvoyée à demain.

CONSEIL DES ANCIENS.

Seance du 8 messidor.

On reprend la discussion sur l'imprimerie de la république.

Brivard défend la résolution, en soutenant que l'imprimerie de la république travaille à meilleur marché que celle de Dupont.

Baudin rend justice à la délicatesse & à la probité du directeur de l'imprimerie de la république; mais il ne pense pas que l'administration actuelle de cet établissement puisse être maintenue, & qu'il faille laisser faire à la conscience des ouvrages qu'il seroit plus économique de faire faire à la piece. Baudin vote contre la résolution.

Le conseil rejette la résolution.

Barbé-Marbois résume le rapport qu'il avoit fait il y a quelque tems sur la résolution relative aux dépenses du ministère des relations extérieures, & en propose de nouveau le rejet.

Lebrun rappelle les vices que la commission chargée d'examiner la résolution relative à la contribution mobilière & somptuaire a trouvés dans cette résolution. Il en propose le rejet.

Le conseil la rejette.

Bourse du 8 messidor.

Amsterdam	60 1/2, 62.	Lausanne	2, 5 1/4.
Idem cour	58 1/2, 60.	Lond.	25 l. 5 s., 24 l. 15 s.
Hamb.	185 1/2, 183, 183 1/2.	Inscript.	27 l. 15 s., 28 l., 28 l.
Madrid	11 l. 13 s. 9 d.	Bon 1/2	19 l., 19 l. 5 s., 10 s., 18 l. 17 s. 1/2, 12 s. 1/4.
Madrid effect	13 l. 15 s.	Bon 1/4
Cadix	11 l. 13 s. 9 d.	Or fin	102 l. 15 s.
Cad. effect	13 l. 13 s.	Lingot d'arg.	50 l. 12 s. 1/2.
Gènes	92, 90.	Piasre	5 l. 4 s. 3 d.
Livourne	101, 100.	Quadruple	79 l. 7 s. 1/2.
Lyon	1 1/4, 1 1/4.	Ducat d'Hol.	11 l. 6 s.
Marseille	1 1/4, 1 1/4.	Souverain	33 l. 15 s.
Bordeaux	1 1/4, 1 1/4.	Guinée	25 l. 2 s.
Montpellier	1 1/4, 1 1/4.		
Bâle	1 1/4, 1 1/4.		

Esprit 3/4, 400 à 405 liv. — Eau-de-vie 22 deg., 290 à 330 l. — Huile d'olive, 1 l. 3 s., 4 s. — Café Martinique, 2 l., 2 l. 1 s. — Café St-Domingue, 1 l. 16 s., 18 s. — Sucre d'Hambourg, 2 liv. 2 s., 5 s. — Sucre d'Orléans, 2 liv. 1 s. — Savon de Marseille, 15 s. 1/2, 15 s. 9 d. — Chandelle, 00. — Coton de Levant, 1 l. 14 s. à 2 l. 4 s. — Coton des isles, 2 l. 14 s. à 3 l. — Sel, 4 l. 5 s., 10 s. le 0.

Histoire des Prisons de Paris et des Départemens; contenant des Mémoires rares & précieux, rédigés par P. J. B. Nougaret; 4 vol. in-12, avec huit figures. Prix, 8 liv., & 11 liv. franc de port. A Paris, chez l'éditeur, rue Galande, n°. 59, & chez Courcier imprimeur-libraire, rue Poupée, n°. 5.

Il n'a encore paru aucun ouvrage aussi complet sur cette matière on n'a rien négligé pour se procurer toutes les pièces & les faits les plus authentiques pour donner à cet ouvrage le degré de perfection dont il est susceptible.

On trouve aussi chez le citoyen Courcier, les Mathématiques de la Caille, avec 12 planches. Prix, 6 liv. franc de port.

Discours et rapport fait par Camille-Jordan, sur la Liberté de l'Exercice et la Police de tous les Cultes. Prix, 15 sols, & 20 s. franc de port. A Paris, chez Lepetit, libraire, quai des Augustins n°. 52.

chez l'imprimerie de BOYER, Suard et XHROUET, Propriétaires et Editeurs du Journal des Nouvelles Politiques, rue des Moulins, n°. 500.